



Mairie de Saint-Benoît

**21 bis rue Georges Pompidou
97470 Saint-Benoît
Tel : 02.62.50.88.00**

Accord-cadre de fournitures

Avis d'appel public à la concurrence

Objet du marché à bons de commande

Marché AGREGAT 2024-2025

Numéro de Marché : MP202323

Date de limite de remise des offres : 23 novembre 2023 à 12h00 (heure locale) soit 9h00 (heure de Paris)

Pouvoir adjudicateur :

Désignation :

Mairie de Saint-Benoît

21 bis rue Georges Pompidou

B.P. 61

97470 Saint-Benoît

Téléphone : 02.62.50.88.00

Adresse internet : <http://saint-benoit.re>

Statut : Commune

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenus :

L'avis concerne un accord-cadre.

Objet de l'accord-cadre :

Marché AGREGAT 2024-2025 - Marché AGREGAT 2024-2025

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre

Type d'accord-cadre de fournitures : Achat

Lieu principal de livraison :

Lieu de livraison précisé sur le bon de commande.

Code NUTS : FRY4

CPV global à la consultation

CPV principal : 14212200-2

Conformément à l'article L2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit obligatoirement respecter les conditions d'exécutions suivantes : Les clauses de l'article 7 du CCAG-FCS sur la protection de l'environnement s'appliquent.

En complément de ces dispositions, le titulaire du marché public s'engage à baisser son utilisation de papier en promouvant des échanges dématérialisés. Ces échanges se déroulent selon les modalités prévues par l'article 3.1 du CCAG/FCS.

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 240 000.00 euros HT

Dévolution en accord-cadre unique.

- Le montant minimum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 50 000.00 euros HT ;
- Le montant maximum de commandes pour la durée de l'accord-cadre est de 240 000.00 euros HT ;

- Le montant minimum de commandes pour 12 mois est estimé à 25 000,00 euros HT ;
- Le montant maximum de commandes pour 12 mois est estimé à 120 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre est passé pour une durée prévisionnelle de 24 mois.

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Il n'est pas prévu d'avance pour le présent marché public.

Présentation de candidature :

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

Capacité économique et financière :

- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Références des principales fournitures ou des principaux services fournis sur 3 ans.
- Titres d'études et professionnels exigés du prestataire de services ou du contractant lui-même

Procédure : Appel d'offres ouvert

Critères d'attribution

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur le critère unique du prix le plus bas.

Renseignements d'ordre administratif :

Numéro de référence de l'accord-cadre : MP202323

La présente consultation est une consultation initiale.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 23/10/2023

Date limite de réception des offres : 23/11/2023 à 12h00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Délivrance du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.

Règlement par Mandat administratif : virement bancaire.

Modalités de financement des prestations : Budget communal.

Avis périodique :

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre : Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Saint-Denis de La Réunion

Rue Félix Guyon 2ter

97400 Saint-Denis

Conditions de remise des candidatures

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

Signature des documents transmis par le candidat

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) au stade de la réception des offres. Seul l'attributaire devra impérativement signer électroniquement l'acte d'engagement.

En cas de groupement l'acte d'engagement sera signé par chaque membre du groupement ou par le mandataire dûment habilité par un document d'habilitation (copie de la convention de groupement ou acte spécifique d'habilitation). Ce document d'habilitation, transmis électroniquement à l'acheteur, est signé par les autres membres du groupement. Cette signature peut être électronique. Elle peut aussi être manuscrite et le document d'habilitation scanné, dans ce cas l'original pourra être exigé par l'acheteur en cas d'attribution.

L'obligation de signature électronique se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

Autres Informations

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.

Adresse de retrait des dossiers :

<http://www.achatpublic.com>